

Le 29 janvier 2013

## AUX SOUMISSIONNAIRES

### ADDENDA N°6

#### **Appel d'offres n° ING-2012-8000 « Confection d'un plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable du lac des Rapides »**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 1.9 de l'avis aux soumissionnaires de l'appel d'offres mentionné en rubrique, nous vous transmettons le présent addenda, lequel fait partie intégrante du document d'appel d'offres. Cet addenda doit être lu conjointement avec tous les autres documents déjà reçus.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur les additions ou modifications apportées au document d'appel d'offres. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des renseignements contenus dans la soumission déposée.

La Ville de Sept-Îles désirent apporter certaines précisions et modifications au document d'appel d'offres, veuillez donc prendre note du changement suivant :

#### **CHANGEMENT N° 1**

↪ Le point trois de l'article **4.1.4.1.2** des **clauses techniques de l'OBV de Duplessis (annexe 8)** est annulé, le reste de l'article demeure inchangé :

##### **4.1.4.1.2 Menaces sur la qualité de l'eau**

- ~~○ Émissions atmosphériques industrielles : à l'aide des données de l'Inventaire national des rejets polluants (Environnement Canada, 2010) et de données de la nouvelles station de qualité de l'air du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, si elles sont disponibles, estimer la composition et la charge annuelle de contaminants atmosphériques se déposant sur le bassin versant du lac des Rapides;~~

Le présent addenda devra être joint, dûment signé, avec votre soumission.

NOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

ADDENDA DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2013.

Veillez recevoir, l'expression de nos meilleures salutations.



**M<sup>e</sup> Valérie Haince**, avocate  
Greffière

VH/vc